



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Mobilité  
et des Travaux publics

Département de la mobilité  
et des transports

Luxembourg, le 6 MARS 2023

Réf :	2023/Charte/029
Contact :	Direction des transports aériens
Tél. :	247-84936
Email :	alain.gouleven@tr.etat.lu

Aux signataires de la Charte

**Concerne :** Charte entre usagers, riverains et autorités concernant l'aviation générale et d'écologie à l'aéroport du Findel

Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de vous annoncer la mise en place d'un groupe de travail restreint dont la finalité est de travailler sur une révision de la Charte entre usagers, riverains et autorités concernant l'aviation générale et d'écologie à l'aéroport du Findel.

La création d'un tel groupe de travail restreint avait été décidée lors de la dernière réunion au sujet de la Charte du 25 octobre 2022.

Ce groupe de travail restreint sera composé d'un seul représentant des différents groupes d'intérêts, à savoir des riverains, des clubs d'aviation, de l'Administration de la navigation aérienne, de la Direction de l'Aviation civile et du Ministère de la Mobilité et des Travaux publics.

Je vous saurais gré de bien vouloir vous concerter et de nommer une personne pour représenter vos intérêts dans ce groupe de travail restreint.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma parfaite considération.

Pour le Ministre de la Mobilité  
et des Travaux publics,

Marc Reiter  
Attaché